

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le deuxième jour d’avril deux mille dix-huit à dix-huit heures trente à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la quatrième assemblée ordinaire de la cent soixantième session.

Sont présents Mmes Marie-Ève Breton, mairesse  
Nicole Bouchard, conseillère poste 1  
M. Benoit Lavoie, conseiller poste 3  
Mme Linda McDuff, conseillère poste 5

**Ouverture de l’assemblée**

L’assemblée est ouverte à 18h35 par la mairesse Marie-Ève Breton.

**18-04-53- Adoption de l’ordre du jour**

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**18-04-54- Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 5 mars 2018**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 5 mars 2018, il est proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyée par la conseillère Nicole Bouchard et résolu de l’adopter tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Période de questions**

Aucune Présence

**Mairesse – Marie-Ève Breton**

Madame Breton a participé à la soirée hommage aux réalisations de la MRC de Coaticook ou cette dernière a félicité la Municipalité d’East Hereford pour la réalisation de son projet d’ajout du personnage Neil Tillotson à la Voie des Pionniers.

Madame Breton a aussi participé au Brunch de Pâques qui fut un succès.

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA  
SANTÉ MENTALE 2018**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai ;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, je Marie-Ève Breton, mairesse d'East Hereford, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'East Hereford.

### **Environnement et culture (Nicole Bouchard)**

Une rencontre du comité Bel Environ. Madame Bouchard nous transmet les prévisions budgétaires du comité pour l'année en cours.

Madame Nicole Bouchard aussi participé à une formation en lien avec le fonctionnement d'une municipalité.

Le 22 avril prochain sera le « Jour de la Terre ». Une activité est organisée avec les élèves de l'école St-Pie-X.

Rappel : Activité de la bibliothèque le 7 avril en collaboration avec le Zoo de Granby

### **Développement local, régional et touristique**

Rien à signaler.

### **Loisirs (Benoit Lavoie)**

Monsieur Benoit Lavoie a participé à la réunion du comité de loisirs dans laquelle ils ont fait un bilan positif des activités ayant eu lieu cet hiver.

### **Familles et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

Absente de la réunion – rien à signaler

### **Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

Absente de la réunion – rien à signaler

### **Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)**

Madame Linda McDuff nous explique la situation en regard du règlement d'emprunt de la RIGDSC auquel la municipalité doit donner son accord.

### **Réseau routier (Isabelle Filion)**

Absente de la réunion – Rien à signaler

### **18-04-55- Correspondance aux archives**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Nicole Bouchard et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- MRC : rapport, communiqués;
- UQM : communiqués;
- FQM : communiqués;
- CAMF : luttons contre l'isolement;
- EXP : soumission – réfection rue de l'église lot 2;
- Demande de commandites
- Indian Stream : plan de la Halte
- Conseil municipal : Démission de Chantal Quirion

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-56- Rapport financier au 27 mars 2018**

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 27 mars 2018, il est proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyée par la conseillère Nicole Bouchard et résolu que ce conseil en accepte le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	18 791,01	
Revenus de mars	492 224,65	
Déboursés de mars	31 421,86	
Chèques en circulation	34 401,07	
Solde à la Caisse	479 618,80	15 301,79
Solde réel	445 217,73	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-57- Présentation des comptes au 1<sup>er</sup> avril 2018**

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 1<sup>er</sup> avril 2018, il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard, appuyé par le conseiller Benoit Lavoie et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

**Comptes à payer avril 2018**

Infotech	Formation pour taxation	244,10\$
Éric et Georges Beloin inc.	Contrat de déneigement	22 229,26\$
Les Services EXP inc	Assistance – pont N-B	3 032,76\$
Municipalité de Compton	Formation élu	188,81\$
Ministre des Finances	Demande d'autorisation environnement	664,00\$
Éric et Georges Beloin inc.	Rechargement ch. Beloin	2 751,83\$
Maryse Audet	Fouineur mars 4 pages	112,00\$
Lise Got	Urbaniste	704,69\$
Laboratoire SM	Analyse rue de l'Église	6 939,32\$
Le Progrès de Coaticook	Bottin	218,45\$
FQM	Formation Élu	229,95\$
CSST	Cotisation 2017	33,30\$
Yves Vachon	Déneigement 2017/2018	3 420,51\$

**Délégation (mars 2018)**

Receveur General du Canada	Remises 9 mars 2018	360,48
Ministre du Revenu du Quebec	Remises 9 mars 2018	778,32
Receveur General du Canada	Remises 23 mars 2018	360,48
Ministre du Revenu du Quebec	Remises 23 mars 2018	778,32
Desjardins	Frais bancaires mensuels	55,00
VISA Desjardins	Frais mensuels, timbres, etc	25,56
Ressourcerie des Frontières	Collecte 2 <sup>e</sup> trimestre	1 000,00
Janik Branchaud	rémunération	2 679,96
Fallone Tremblay	rémunération	647,50
Aquatech	Services mensuels mars	515,00
Hydro-Québec	Électricité bureau et aqueduc	679,95
Hydro-Québec	Électricité éclairage public	182,95
Bell	Téléphone bureau et biblio	102,62
Stanley et Dany Taylor	Cueillette et compostage mars	2 037,23
Infosat	Téléphone Satellite	84,44
Axion	Internet	104,52

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-58**  
**Avis de motion**

---

La conseillère Linda McDuff donne avis de motion, qu'à une prochaine assemblée, sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt ayant pour objet les travaux de voirie sur la rue de l'Église lot 2 admissible au programme de réhabilitation du réseau routier local volet – redressement des infrastructures routières.

Un projet de règlement présenté par Linda McDuff comme suit :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 271-18  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE  
ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

*ATTENDU QU'il est à l'avantage de la Municipalité d'East Hereford de procéder à des travaux de voirie sur la rue de l'Église;*

*ATTENDU QUE l'évaluation du coût total des travaux est arrondie à 405 000,00\$;*

*ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;*

*ATTENDU QUE dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local volet – redressement des infrastructures routières locales projet : réfection de la rue de l'Église lot 2 (dossier RIRL-2016-308B – accord de principe), le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a jugé le projet de réfection de la rue de l'Église - lot 2 potentiellement admissible à une aide financière, en vertu d'un accord de principe en date du 25 janvier 2018, dont copie est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « A »;*

*ATTENDU QU'UNE analyse budgétaire de subventions a été préparée par Les Services exp inc., en date du 14 mars 2018 selon l'évaluation à l'étape du 100% afin de déterminer quel sera le coût net pour la municipalités d'East Hereford, laquelle analyse a été approuvée par le conseil et est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »*

*ATTENDU QUE dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ), la Municipalité d'East Hereford a décidé d'affecter une portion de la partie restante de ladite contribution pour couvrir 25% des dépenses relatives audit projet de réfection;*

*ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a décidé de contribuer, à même son surplus non affecté, pour un montant de 29 565,00\$, représentant 7.3% des dépenses relatives audit projet.*

*ATTENDU QUE l'article 1063 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, car il s'agit de travaux de voirie et que le remboursement de l'Emprunt est effectué par les revenus généraux;*

*ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à l'assemblée ordinaire du conseil le deuxième (2<sup>e</sup>) jour d'avril 2018;*

**EN CONSÉQUENCE,**

***Il est proposé par le/ la conseiller (ère) (...) Appuyé(e) par le/la conseiller (ère) (...) et qu'il soit décrété par le présent règlement portant le numéro 271-18 ce qui suit :***

**ARTICLE 1**

*Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.*

**ARTICLE 2**

*Le conseil municipal de la Municipalité d'East Hereford décrète l'exécution de travaux de voirie sur la rue de l'Église – lot 2, selon les plans préparés par Les Services exp inc., en date du 14 mars 2018 et tel que plus amplement détaillée dans l'évaluation préliminaire des coûts des travaux préparée par la firme Les Services exp inc., en date du 14 mars 2018, lesquels plans et évaluation sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « C » et « D ».*

**ARTICLE 3**

*Aux fins du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 405 000,00\$ incluant les frais contingents et les taxes, pour les travaux plus amplement détaillés à l'estimation des coûts des travaux, Annexe « D », et pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt pour une période de dix ans d'une somme maximale de 375 435,00\$, incluant les frais de financement et affecte un montant de 29 565,00\$ provenant des surplus non affectés;*

**ARTICLE 4**

*Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux frais de financement conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.*

**ARTICLE 5**

*Le conseil de la Municipalité d'East Hereford affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par les gouvernements du Canada et du Québec, notamment le transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ) pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.*

*Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité au service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention versée dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local volet – redressement des infrastructures routières locales. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.*

**ARTICLE 6**

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »**

### **18-04-59 Rapport financier 2017**

Ayant tous pris connaissance de rapport financier préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière, il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard, appuyée par la conseillère Linda McDuff et résolu de l'adopter et d'en transmettre une copie au MAMOT tel que requis par la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **18-04-60 - Contrat d'entretien des terrains municipaux et autres**

Proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Nicole Bouchard et résolu d'accorder à Entretien Roger Lanctôt le contrat pour la tonte et l'entretien des terrains municipaux et autres terrains identifiés au contrat, comme ici au long récépissé, pour un montant de 20 390,00\$, excluant toutes taxes applicables. Le paiement se fera en six versements égaux de mai à octobre inclusivement. Une copie de la police d'assurances responsabilité est exigée au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **18-04-61 - Services professionnels –travaux rue de l'Église – lot 2**

ATTENDU que la Municipalité procédera à la réfection de la rue de l'Église entre le pont du village sur le ruisseau Buck et la route 253 ;

ATTENDU qu'une assistance technique pendant les travaux est essentielle, compte tenu de la nature du contrat à être accordé ;

ATTENDU que Les Services Exp inc de Sherbrooke a déposé une proposition, en date du 19 mars 2018, comme ici au long récépissé pour un montant de 11 500\$, avant toutes taxes applicables ;

ATTENDU que le conseil municipal s'en déclare satisfait ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Nicole Bouchard

Appuyée par la conseillère Linda McDuff

Et résolu de retenir les services professionnels de la firme Les Services Exp inc. de Sherbrooke pour l'assistance technique pendant les travaux, eu égard à la réfection de la rue de l'Église, pour un montant de 11 500\$, avant toutes taxes applicables. Le coût de ce contrat sera acquitté en partie par la TECQ 2014-2018, en partie par le RIRL et en partie par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **18-04-62 - Participation au défi villes intelligentes d'Infrastructure Canada**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a comme mission de soutenir activement les municipalités qui la constituent dans la mise en œuvre de projets concrets visant l'amélioration de la qualité de vie, du développement social et économique de leur milieu et de la région ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite développer pour et avec les municipalités des projets locaux et régionaux structurants ayant des perspectives de développement durable répondant aux priorités inscrites dans leur planification stratégique et diverses politiques ;

Attendu que le développement du territoire de la MRC passe par la concertation, la collaboration, l'innovation ainsi que la réalisation de projets ambitieux ;

ATTENDU que la compétition du **Défi des villes intelligentes** d'Infrastructure Canada offre aux municipalités de la MRC de Coaticook une opportunité de concrétisation de projets ambitieux et novateurs répondant aux objectifs inscrits dans leurs planifications stratégiques et diverses politiques issues de consultations publiques et qui tiennent compte de plusieurs facteurs de développement tel que la qualité de vie, l'enjeu de distance, la ruralité, l'attractivité, la sécurité, la santé, l'agriculture, le développement économique, l'inclusion sociale et linguistique, etc. ;

ATTENDU que **Défi des villes intelligentes** demande aux dirigeants municipaux de faire équipe avec des entreprises d'avant-garde, des universités et des organismes pour concevoir des solutions novatrices afin de résoudre leurs défis les plus urgents en utilisant des données et des technologies connectées ;

ATTENDU que les municipalités sont appelées à être créatives en pensant à ce qui aura le plus grand impact pour leur collectivité et développer des solutions inspirées qui auront une incidence réelle et tangible ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une plateforme unique permettant le partage d'information et la recherche de solutions novatrices et porteuses d'avenir pour plusieurs enjeux de notre territoire ;

ATTENDU que le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook d'ici 2020 permettra la réalisation de projets pour les résidents, les organismes et les entreprises rurales utilisant Internet haute performance et des technologies connectées ;

ATTENDU que la région de la MRC de Coaticook a, à maintes reprises, prouvé sa capacité d'être proactive, ambitieuse et innovante dans la réalisation de projets porteurs et distinctifs pour sa population et son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités avec l'aide de partenaires communautaires et sociaux économiques du territoire ont, à maintes reprises, prouvé leur capacité d'initier, de développer, de soutenir et d'assurer le suivi de projets ambitieux et porteur pour la région ;

ATTENDU que la région de la MRC de Coaticook tire sa force de développement dans sa capacité de concrétisation de projets mettant en action sa population ainsi que plusieurs partenaires municipaux, locaux, régionaux, publics et privés ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook possède les ressources pouvant assurer le leadership du développement et du suivi de la démarche exigée pour la participation au **Défi des villes intelligentes** d'Infrastructure Canada ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de (inscrire le nom de votre municipalité) est d'opinion que les projets soumis dans le cadre du **Défi des villes intelligentes** permettront d'améliorer à plusieurs niveaux la qualité de vie et la participation sociale des citoyens de l'ensemble de la MRC, d'assurer une occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités de développement d'affaires novateur et optimal, et ce même pour les secteurs ruraux de la MRC ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Linda McDuff  
appuyée par Nicole Bouchard  
et est résolu

De mandater la MRC de Coaticook pour déposer un projet structurant et ambitieux au **Défi des villes intelligentes** d'infrastructure Canada au nom de l'ensemble des municipalités de la MRC ;

D'utiliser les orientations mises de l'avant dans les planifications et politiques issues des diverses consultations publiques des municipalités et organismes de la MRC de Coaticook pour élaborer des propositions de projets novateurs et porteurs pour nos citoyens et notre milieu.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-63 résolution d'adoption du règlement d'emprunt 2018-001 de la RIGDSC**

Proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Nicole Bouchard et résolu d'approuver le Règlement d'emprunt # 2018-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 22 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 500 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-64 Reddition de comptes 2017 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 45 396\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU que les compensations versées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyé par la conseillère Nicole Bouchard et résolu que la Municipalité d'East Hereford informe le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-04-65 Soutien financier à l'École secondaire La Frontalière**

Proposé par le conseiller Benoit Lavoie, appuyé par la conseillère Linda McDuff et résolu de contribuer pour un montant de 50\$ afin de permettre la réalisation du Gala Méritas et la remise de bourse d'excellence et de persévérance aux élèves méritant. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque au nom d'École La Frontalière pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**18-04-66 Résolution : Acceptation de la démission de Chantal Quirion et déclenchement de nouvelles élections pour combler le poste numéro 2 vacant.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la démission de la conseillère Chantal Quirion effective en date de de jour;

ATTENDU QUE le siège numéro 2 est demeuré vacant suite à cette démission

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Benoit Lavoie, Appuyé par la conseillère Nicole Bouchard et résolu d'entamer le processus d'élection partielle afin de combler le poste vacant. Le conseil autorise la secrétaire-trésorière à faire toute les démarches, à compléter et signer tous les documents requis, à payer les frais relatifs à cette nouvelle élection et à déterminer le jour du scrutin comme étant le 15 juillet 2018.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour, résolu que l'assemblée soit levée à 23h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Breton, mairesse

\_\_\_\_\_  
Janik Branchaud, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_